

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2024_ 0058

Objet: Marché n°24,028 – Atelier fabrication de la farine dans le cadre de l'évènement « Tourcoing se met au vert »

- Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing;

7 M T HAK

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° :

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue de mettre en place un atelier fabrication de la farine dans le cadre de l'évènement « TOURCOING SE MET AU VERT » qui se déroulera les samedi 1er et dimanche 2 Juin 2024, au Jardin Botanique de TOURCOING.

DECIDONS

<u>Article 1^{er}</u>: de conclure le marché n°24 028 avec l'entreprise L'ATELIER DE CEREALINE pour un montant de 530 € TTC en vue de la mise en place d'un atelier fabrication de la farine.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

03 MAI 2024

Pour le Maire et par délégation Le Premier Adjoint Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le

03 MAI 2024

Publié sur le site de la Ville le :

03 MAI 2024